



## **AVIS DE COURSE « NOVEMBRE A HYERES » 2014 Championnat de France des Monotypes**

« **Novembre à Hyères** » est une épreuve officielle de la Fédération Française de voile organisée du 1 au 11 Novembre 2014 à Hyères par le COYCH.

Cette épreuve se déroulera :

- les **1,2/11 et 8, 9/11** pour les bateaux de types croiseur HN France
- du **8 au 11/11** pour les monotypes dans le cadre de leur **Championnat de France** selon les règles éditées par la FFVoile.

### **1. REGLES**

L'épreuve est régie par :

1.1. Les règles telles que définies dans les Règles de course à la voile 2013/2016 (RCV)

1.3. Les règlements fédéraux. Les règles de course de la classe HN/Osiris, les règles de classe des monotypes admis à courir.

1.4. La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV.

### **2. PUBLICITE :**

« Novembre à Hyères » est classé en catégorie C de publicité.

Les responsables des bateaux français portant une publicité individuelle doivent présenter une autorisation valide délivrée par la Fédération Française de voile lors de la confirmation des inscriptions.

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (code de publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### **3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION :**

Novembre à Hyères 2014 est ouvert :

#### **3.1 Croiseurs :**

3.1.1. Aux bateaux titulaires d'une carte d'identité HN/Osiris valide et correspondant aux classes suivantes :

- les bateaux des classes D, E, F, G
- les bateaux de la classe L
- Pour la classe R, aux voiliers possédant un rating HN supérieur ou égal au groupe R 12,5 net.

3.1.2. Aux bateaux possédant un certificat ORC 2014 et qui auront fait leur demande d'équivalence HN/Osiris auprès de la commission nationale HN (liste à consulter sur [www.ffvoile.net/hn](http://www.ffvoile.net/hn)) avant le 15/10/2014.

**3.2. Aux monotypes** des classes suivantes dans le cadre du Championnat de France si 8 bateaux ou + ont confirmé leur inscription au secrétariat du COYCH avant le 1/11/2012: **SB20, Longtze, Fun, Melges 24, Surprise, J80, J70 et 31.7**  
**Ces classes auront un avis de course distinct de celui-ci**

**3.3.** Les équipages doivent adresser par courrier email ou fax leur bulletin d'inscription accompagné d'une copie de la carte d'identité HN, Certificat de jauge pour les monotypes en cours de validité et d'un titre de paiement correspondant au montant des frais de constitution de dossier et établi à l'ordre du COYCH à l'adresse : COYCH, 61 avenue du docteur Robin , 83400 Hyères France. **Au plus tard le 1/11/2014**

**3.4.** Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs.
- une pièce d'identité
- si nécessaire l'autorisation de port de publicité.
- la photocopie du certificat de jauge ou de conformité valide.

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une autorité nationale membre de l'ISAF.

#### **4. DROITS A PAYER « croiseurs »:**

<b>Taille de bateaux</b>	<b>Montant</b>	<b>Montant pour abonnés du port de Hyères.</b>
Moins de 8 mètres	170€	120 €
De 8 à 9.99 mètres	240€	190€
De 10 à 11.99 mètres	280€	230€
12 mètres et plus	360€	310€

**Les droits à payer « monotypes » sont de 250 €**

**Une minoration de 10% sera appliquée à ces droits à tout concurrent ayant renvoyé le bulletin d'inscription accompagné du règlement avant le 15/10/2013**

#### **5. PROGRAMME :**

5.1 Confirmation des inscriptions :

Les inscriptions seront confirmées sur place au COYCH

- Pour les croiseurs : le vendredi 31 Octobre de 14h00 à 18H00 et le samedi 1<sup>er</sup> Novembre de 8H00 à 12h00
- Pour les monotypes : le vendredi 7 Novembre de 14h00 à 18h00 ainsi que le samedi 8 de 8H00 à 12H00

Chaque concurrent devra signer au moment de son inscription définitive, un formulaire contenant les termes suivants : « j'accepte de me soumettre aux règles de course à la voile et à toutes les autres règles qui régissent cette épreuve ».

Remboursement : En cas de désistement, les coureurs ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'autorité organisatrice qui pourra exiger un certificat médical.

5.2

### **Programme Croiseurs :**

<b>Jeudi 31 Octobre</b>	Accueil, confirmation des inscriptions	14H00 à 18H00
<b>Vendredi 1<sup>er</sup> Novembre</b>	Accueil, Confirmation des inscriptions Premier signal d'avertissement pour tous les groupes, courses Cérémonie d'ouverture de « Novembre à Hyères » A l'Espace Nautique	9H00 à 12H00 14H00 19H00
<b>Samedi 2 Novembre</b>	Premier signal d'avertissement, Courses Pasta party à L'Espace Nautique	10H00 19H00
<b>Dimanche 3 Novembre</b>	Premier signal d'avertissement, Courses	10H00

### **Programme Monotypes:**

<b>Vendredi 8 novembre</b>	Accueil, Confirmation des inscriptions Premier signal d'avertissement pour Les classes monotypes SB20 et Longtze, courses Apéritif des équipages à l'EN	9H00 à 12H00 14H00 19H00
<b>Samedi 9 novembre</b>	Premier signal d'avertissement, Courses Pasta Party à l'Espace Nautique	10H00 19H00
<b>Dimanche 10 novembre</b>	Premier signal d'avertissement, Courses Cérémonie de remise des prix	10H00 18H00
<b>Lundi 11 novembre</b>	Premier signal d'avertissement, Courses <b>(sauf SB20 et Longtze)</b> Remise des prix	10H00 18H00

## **6. JAUGE**

Il ne sera pas prévu de session de jauge, les bateaux et leurs équipements devront être préalablement jaugés ainsi que leurs voiles.

## **7. INSTRUCTIONS DE COURSE :**

Les instructions de course seront disponibles au moment de la confirmation des inscriptions ainsi que sur le site du COYCH la semaine précédente la régata.

## **8. LES PARCOURS :**

Les parcours seront de type aller – retour ou de types côtiers.

## **9. SYSTEME DE PENALITE :**

Pour toutes les classes, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de 2 tours est remplacée par la pénalité d'1 tour.

## **10. CLASSEMENT :**

10.1. Le nombre de course devant être validées pour constituer une série est de 2. Le nombre de courses sont programmées pour chaque catégories ou classe sera définie dans les instructions de course.

Décompte des courses : 4 courses devront être courues et validées pour enlever le plus mauvais résultat.

10.2. Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

10.3. Le système de points à minima de l'annexe A des RCV s'appliquera.

## **11. PLACE AUX PORTS :**

Les bateaux participants à « Novembre à Hyères » bénéficieront d'une gratuité de taxe d'amarrage au port d'Hyères du 27/10/2013 au 12/11/2013 au plus tard. Les taxes d'amarrage sont prises en charge par le COYCH et le port d'Hyères.

Règle d'occupation des postes d'amarrage : Le responsable du bateau devra se présenter à la Capitainerie dès son arrivée au port pour établir la déclaration d'entrée, muni des papiers du bateau et de l'attestation certifié du COYCH (conformément aux dispositions du Code des Ports Maritimes). Un numéro de place lui sera alors attribué et devra être conservée tout au long de l'épreuve.

## **12. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU :**

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## **13. COMMUNICATION RADIO :**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course, ni recevoir de communication radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

Chaque bateau doit posséder une VHF en état de fonctionnement.

## **14. PRIX :**

Les prix seront distribués comme suit :

- 3 premiers de chaque classement.

## **15. DECHARGE DE RESPONSABILITE :**

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

#### **16. ASSURANCE :**

Les concurrents étrangers non licenciés FFvoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimale de 1.5 million d'euros.

#### **17. INFORMATION COMPLEMENTAIRES :**

17.1 Organisation Technique : COYCH

61, avenue du docteur Robin, 83400 Hyères.

Tel : 33 (0)4 94 38 61 67 Fax :33 (0)4 94 38 68 14.

E Mail : [contact@coych.org](mailto:contact@coych.org) Internet : [www.coych.org](http://www.coych.org)

17.2 Hébergement :

Site web du COYCH : [www.coych.org](http://www.coych.org)

17.3 Partenaires :



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

